

CHARTRE QUALITE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOSSIER D'ADHÉSION DES ENTREPRISES

Date de dépôt du dossier :

Date de présentation du dossier en comité de pilotage :

A remplir par le secrétariat de la charte.

La charte qualité est le résultat d'un travail de concertation piloté par le Département de l'Eure associant les différents acteurs de l'assainissement non collectif dans le département.

La charte n'a pas pour objectif de se substituer aux textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur, mais de les accompagner en proposant une évolution des pratiques et des méthodes de travail différentes.

Chaque entreprise de travaux s'engage, à titre individuel, à respecter des engagements communs et des engagements spécifiques à son activité. Le présent dossier individuel a pour objet de vérifier le respect des critères d'adhésion à la charte qualité.

INFORMATIONS SUR LE CHEF D'ENTREPRISE

Nom : Né(e) le :

Prénom : Diplômes :

Titres professionnels :

(Exemple : artisan, maître artisan, meilleur ouvrier de France)

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse :

N° de SIRET

Téléphone fixe :

Téléphone portable : E-mail :

Télécopie : Site Internet :

N° RM : et/ou RC :

Activité(s) déclarée(s) au Répertoire des Métiers (RM) et/ou au Registre du Commerce (RC)

- principale :

- secondaire :

- spécialités (exemples : maçonnerie, démolition,...) :

Années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de l'assainissement non collectif :

DOCUMENTATION DE REFERENCE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- DTU 64-1 - merci de préciser l'année :
- Guide CSTB installation d'assainissement autonome
- Guide CSTB procédés non traditionnels d'assainissement non collectif
- Support de formation - préciser l'origine :
- Autres : revues spécialisées, documents des fabricants, (précisez lesquels) :

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Ouvrier : ETAM : Cadre :

Nombre d'apprentis actuellement dans l'entreprise :

Nombre d'intérimaires actuellement dans l'entreprise :

Nombre de salariés affectés à l'activité d'assainissement non collectif :

FORMATION CONTINUE

Le chef d'entreprise ou les salariés ont-ils suivi une formation spécifique à l'assainissement non collectif ? :

oui non Si oui, veuillez compléter les renseignements ci-dessous :

Nom , Prénom	Date	Intitulé de la formation	Organisme de formation

Joindre une photocopie des attestations de stages

MATERIEL DE L'ENTREPRISE

Descriptif du matériel utilisé pour les travaux d'assainissement non collectif (matériel de l'entreprise ou en location) ou joindre une fiche descriptive du matériel :

.....

.....

.....

MATERIAUX UTILISES PAR L'ENTREPRISE

Type de fosse : béton polyéthylène polyester

Type de regard : béton polyéthylène

Type de sable : indiquez la provenance :

Type de gravier : indiquez la provenance :

Type de filière compacte :

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

PLAN DE RECOLEMENT

Faites vous des plans de récolement ? oui non

Si oui comment ? à la main logiciel, lequel :

vous même par un bureau d'études autres

Nom :

Adresse :

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'installations complètes d'assainissement non collectif et chiffre d'affaires correspondant réalisé par l'entreprise depuis 3 ans (à titre indicatif) ?

Année	Nombre d'installations	Chiffre d'Affaires (en € HT)
En cours		
Année précédente (Année -1)		
Année antérieure (Année - 2)		

Quelles sont les filières mises en place par votre entreprise (complétez le tableau en indiquant le nombre de réalisations depuis 3 ans) ?

Type de filière	Logements neufs	Logements existants
Tranchée d'infiltration		
Lit d'épandage		
Filtre à sable vertical non drainé		
Filtre à sable vertical drainé		
Terre d'infiltration		
Filières agréées		
Autres		

Participez-vous aux opérations de réhabilitation menées par les collectivités territoriales ? :

oui non si oui, lesquelles :

ASSURANCES COUVRANT LES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

Assurance responsabilité civile : Compagnie :
N° de Police :

Assurance civile garantie : Compagnie :
N° de Police :

Les travaux d'assainissement non collectif sont considérés comme des travaux de construction devant être déclarés et soumis en tant que tel au régime d'assurances civile et garantie décennale.

COMMENT ADHERER ?

La procédure d'adhésion est la suivante :

- demande de dossier à l'un des signataires de la charte ou auprès du secrétariat de la charte,
- dépôt du dossier complet directement auprès du secrétariat de la charte,
- le comité technique étudie les candidatures sur la base des pièces justificatives et du dossier complété pour la présentation au comité de pilotage.

La décision d'adhésion appartient au comité de pilotage qui décide ou non de valider l'adhésion de l'entreprise et de l'inscrire sur une liste pour une période de 3 ans (renouvelable tous les ans en produisant les attestations annuelles d'assurances et en participant à une journée annuelle d'information).

- Le comité de pilotage notifie par courrier sa décision à l'entreprise qui sera motivée en cas de refus.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Le présent document dûment complété et signé.
- Les photocopies d'assurances de responsabilité civile et de garantie décennale (avec mention des activités de terrassement et canalisation, assainissement dans le domaine privatif ainsi que l'assainissement non collectif).

3 fiches de références de chantier dûment complétées par au moins 2 SPANC de l'Eure différents. Pour les entreprises de moins de 6 mois, une seule référence de chantier est suffisante, toutefois, afin de valider l'adhésion pour 3 ans, il faudra fournir 2 autres références dans un délai de 1 an.

Attestation de stage le cas échéant.

ENGAGEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE

Je certifie sur l'honneur être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales.

Je certifie avoir pris connaissance de la procédure d'adhésion.

Je m'engage à respecter les engagements définis dans la Charte Qualité Assainissement Non Collectif.

Renseignements certifiés exacts sous peine de non attribution.

Fait à :, le

Signature du représentant légal de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Dossier à retourner au secrétariat de la Charte qualité Assainissement Non Collectif

Conseil Général de l'Eure

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
Boulevard Georges-Chauvin
CS 72101 - 27021 EVREUX cedex

Conformément à l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez formuler votre demande par courrier, auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Boulevard Georges-Chauvin 27021 Evreux Cedex.